



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du Comité technique local du 02 juin 2015

L'ordre du jour de la séance du mardi 02 juin 2015, 9h00 était le suivant :

- PV du CTL du 26/02/2015 (pour approbation) ;
- Organisation de l'équipe départementale de renfort (EDR) à partir du 01/09/2015 (pour information) ;
- Organisation de l'accueil dans le bâtiment de la DDFiP (pour avis) ;
- Règles de gestion des frais de déplacement: actualisation de la cartographie des trajets entre communes (pour information) ;
- Questions diverses.

__**_**_**_**_**_**_**_**

Lecture de notre déclaration liminaire : cf pièce jointe

__**_**_**_**_**_**_**_**

I. Mise en œuvre du dispositif unifié de gestion de l'équipe de renfort (EDR) à compter du 01/09/2015

1) Composition :

La direction nous a présenté la constitution du nouveau service par fusion de l'équipe mobile de renfort (EMR) de l'ex-filière gestion publique et des agents de l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA) de l'ex-filière gestion fiscale.

2) Conditions d'exercice de la mission :

Ce service sera piloté par les ressources humaines et la formation professionnelle.

Aucune sectorisation géographique n'est envisagée pour les agents de cette nouvelle équipe. Cependant la direction précise que ceux-ci seront rattachés administrativement à la structure la plus proche de leur domicile, uniquement pour le calcul de leurs frais de déplacement.

F.O. - DGFIP est intervenu notamment sur la question des **frais de repas** pour les agents en mission sur les sites dépourvus de restauration collective. Il nous a été répondu que ces agents *devraient* bénéficier d'un remboursement de 15 euros pour chaque repas du midi. **Affaire à suivre...**

N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet en cas de difficultés.

Le directeur des ressources humaines précise que la nouvelle équipe EDR aura vocation « à une plus grande mobilité ». IL est précisé dans le document de travail remis aux OS : « Sauf circonstances particulières, une mission aura vocation à être d'une durée variable n'excédant pas 3 mois, renouvelable si besoin. »

3) Le changement c'est pour demain :

L'organisation ne changera pas au quotidien dans un premier temps. En revanche, il sera désormais possible à court terme, que chaque agent EDR soit sollicité pour des missions relevant de l'ensemble des métiers des deux ex-filières.

La polyvalence à moindre coût !

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

II. Organisation de l'accueil de la direction place des Comtes du Maine

Suite au départ à la retraite de l'agent d'accueil, la direction a décidé d'installer à l'entrée de l'immeuble un visiophone. Le choix d'affecter à ce poste un nouvel agent n'est pas envisagé « *faute de candidat volontaire* » comme l'a indiqué la directrice des ressources humaines lors d'une précédente réunion d'information sur ce sujet. Quid de l'accueil physique préconisé par le référentiel Marianne ?

F.O.-DGFIP est totalement opposé à cette nouvelle organisation. Nous avons voté contre et nous revendiquons l'affectation d'un agent présent en permanence pendant les heures d'ouverture au public pour prendre en charge les usagers et les orienter vers le bon service (conformément aux engagements détaillés dans le Référentiel Marianne).

Comme d'habitude, le dialogue social est en panne, puisque le jour même de la réunion de ce comité technique local, des techniciens installaient déjà les caméras.

Le CHS-CT n'a pas été consulté sur le sujet. Une fois de plus nous sommes mis devant le fait accompli. Les OS ont toutes voté à l'unanimité **CONTRE**.

III. Règles de gestion des frais de déplacement

Rien de nouveau sous le soleil !

Pour les cas particuliers, selon le directeur des ressources humaines, ceux-ci devraient se régler avec « *pragmatisme et souplesse...* »

Une fois de plus nous avons souligné la qualité déplorable de l'application FDD qui empoisonne tout le monde, les agents utilisateurs pour obtenir le remboursement de leurs frais ainsi que les agents qui traitent ces demandes. Pour nous il est incompréhensible que l'on ait pu laisser passer cela. Et surtout qu'il n'y ait personne dans un ministère aussi important que celui des finances pour dire STOP ?

IV. Questions diverses

Nous avons demandé un complément d'information quant à la nouvelle convention signée avec La Banque Postale au sujet des déagements de caisse effectués par les postes comptables.

En Sarthe, 80 % des points de déagement sont conservés. 4 trésoreries devront se déplacer pour faire les déagements de caisse, st Paterne, Marolles, Vibraye et Conlie. Les chefs de poste effectueront les déplacements.

__**_**_**_**_**_**_**_**

Vos représentants FO DGFIP :

- Angélique POKLEPA, SIE Le Mans Sud,
- Anne PUJOL, Paierie départementale Le Mans,
- Michel DUSONG, PCE Mamers,

tél : 02 43 83 85 67

tél : 02 43 77 18 71

tél : 02 43 31 45 09

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>